



**Olivier Rozenberg, Les députés français et l'Europe, Tristes hémicycles ?** Les presses de SciencesPo, 2018, 341 p.

Cette étude sur l'investissement des parlementaires français sur les questions européennes est la version actualisée et refondue de la thèse de science politique d'Olivier Rozenberg qui avait obtenu le prix de thèse de l'Assemblée nationale en 2006. Pour réaliser ce travail l'auteur s'est entretenu avec au moins 70 parlementaires, aussi bien députés que sénateurs. Il s'agit vraiment d'une enquête sur le terrain et d'une observation minutieuse du fonctionnement des assemblées parlementaires sur les sujets relatifs à l'Union européenne. Cela lui donne un regard très concret, presque anthropologique, sur les modalités de l'investissement européen des parlementaires. Il complète, et d'une certaine manière nuance, ainsi les analyses juridiques sur « l'europanisation du Parlement français », notamment, comme celle de Laetitia Guilloud-Colliat.<sup>1</sup>

Pour l'auteur, l'adaptation institutionnelle du Parlement français apparaît en trompe-l'œil. Il y a bien une prise en compte institutionnelle avec la création d'abord d'une délégation pour l'Union européenne dans les deux assemblées, ensuite d'une commission des affaires européennes, sans le statut des autres commissions parlementaires. Ce dernier changement est issu de la révision de 2008 de la Constitution. Cette adaptation permet, au sein des deux Assemblées de mieux travailler les questions liées à l'Union européenne, son droit comme es politiques. Et pourtant, pour l'auteur l'intérêt parlementaire pour l'Union européenne semble globalement resté modeste. Il en donne de nombreux exemples tirés de son observation du fonctionnement justement des commissions des affaires européennes. Ces commissions produisent de nombreux études et rapports, mais les participants réels à leurs travaux sont peu nombreux. Les présidents successifs de ces instances ont montré un grands intérêt à exercer cette fonction mais avec le sentiment que les travaux réalisés ont peu d'effets sur les autres membres des assemblées.

Un de ses exemples cités est même très triste et très révélateur, celui de la mobilisation conjointe de l'Assemblée nationale et du Bundestag pour fêter l'anniversaire du traité de l'Elysée le 22 janvier 2018 avec une séance à Berlin le matin et à Paris l'après-midi. Dans le premier cas, le Bundestag était complet pour écouter le président de l'Assemblée nationale en présence de la chancelière Angela Merkel, en revanche l'après-midi, le Parlement-Bourbon n'avait d'une assistance clairsemée de 150 députés et un ministre délégué pour écouter le président du Bundestag. Cet exemple a d'ailleurs le sous-titre de ce livre, « tristes hémicycles ».

La démonstration est très convaincante, car s'évertue à analyser les différents rôles que jouent les parlementaires en s'investissant dans les questions européennes. L'auteur s'appuie sur les entretiens à l'occasion desquels, il a souvent demandé aux parlementaires rencontrés pourquoi ils s'intéressaient à l'Europe ou l'inverse. Au fond, cela dépend plus du rôle souhaite avoir au sein du Parlement que de ses éventuelles convictions européennes, sauf pour certains. Il passe en revue ses différents rôles : l'élus de terrain, dilettante, lobbyste ou médiateur ; le défenseur du terroir ; l'activisme des redresseurs de torts ;

---

<sup>1</sup> Dans l'ouvrage coordonné par Laetitia Guilloud-Colliat, Henri Oberdorff, Fabien Terpan, L'europanisation du droit, Quelle influence de l'Union européenne sur le droit français?, LGDJ, Lextenso éditions, 2016

le souverainiste ; le carriériste : l'eupéanisation des outsiders ; le spécialiste de l'Europe à la recherche son rôle.

« A cet égard, la multidimensionnalité des enjeux européens, à savoir la difficulté à articuler le débat européen à l'alternative majorité/opposition, favorise la multiplication de grilles de lecture de l'UE en termes d'éloignement et de proximité (les défenseurs du terroir), de gain ou de perte de souveraineté (les souverainistes) ou de validité des choix européens du dirigeant du parti (les ténors) »<sup>2</sup>.

Par son étude, l'auteur montre les difficultés de faire fonctionner de manière plus harmonieuse le système de gouvernance européenne qui ne repose pas sur les mécanismes classiques du régime représentatif avec le fonctionnement la Ve République. Sous la IVe République, le Parlement semblait beaucoup investi sur l'Europe, comme le montrait la qualité des débats. Aujourd'hui, sur les sujets européens, l'exécutif et surtout le président de la République semblent monopoliser les compétences plus que dans les régimes parlementaires plus classiques comme en Allemagne, aux Pays-Bas ou au Danemark.

« On mesure ainsi que le déficit démocratique de l'UE tient moins en l'espèce, à l'absence de contrôle ou de participation des parlementaires nationaux à la gouvernance européenne, au transfert de souveraineté ou à la primauté du droit européen qu'à la difficulté du Parlement français à se poser en juge, évaluateur et critique de la politique européenne du gouvernement français. »<sup>3</sup> La encore l'auteur est très convaincant. La rationalisation excessive du parlementarisme sous la Ve République a dans ce domaine des effets concrets très négatifs.

D'une certaine manière la démocratisation de l'Union européenne passe aussi par un réel investissement des parlementaires français pour les questions européennes. Des exemples européens montrent que c'est possible. Un dialogue plus dense, en France, entre l'exécutif et le législatif sur les sujets européens fondamentaux est devenu indispensable. Cela permettrait, en plus, de redonner aux Français un certain goût politique pour des débats européens.

**Henri Oberdorff**

Professeur émérite de l'Université Grenoble-Alpes  
Président de l'UPEG,  
le 29 juillet 2019

---

<sup>2</sup> p. 304

<sup>3</sup> p. 314